

et la paix parmi les tribus sauvages, protègent les missionnaires, répriment la contrebande, défendent la vie et la propriété des colons, des magistrats sont là pour mettre à exécution les lois du pays, et pour punir les prévaricateurs. Instruits de ces intentions pacifiques, les Indiens ont reçu nos envoyés de la manière la plus cordiale ; et nous pouvons constater aujourd'hui avec bonheur que le territoire du Nord Ouest jusqu'à présent plus ou moins voué au brigandage et à l'anarchie entre en pleine voie de civilisation, surtout depuis la signature du traité du Lac Qu'Appelle auquel Son Excellence a fait allusion dans le Discours du Trône, et qui met sous le contrôle direct du gouvernement un territoire de 75,000 milles carrés.

Voilà, M. l'ORATEUR, où conduit une politique sage et honnête, une politique qui met les intérêts généraux du pays au-dessus des intérêts du parti et des ambitions personnelles des gouvernants.

Il est une question, M. l'ORATEUR, à laquelle je ne puis me dispenser de toucher avant de terminer les quelques remarques que j'ai l'honneur de faire à cette Honorable Chambre, question qui, depuis quelque temps surtout, a eu le privilège d'intéresser à un haut degré l'opinion publique. Je veux parler des troubles de Manitoba et des graves conséquences qu'ils ont entraînées.

Cette question, M. l'ORATEUR, et des plus délicates, en ce sens qu'elle est généralement envisagée à des points de vue diamétralement opposés par certaines portions considérables de notre population. Les esprits se sont passionnés de part et d'autres : on a fait des appels imprudents aux préjugés nationaux et religieux, sans autre résultat que celui de rendre la solution du problème de plus en plus difficile.

Son Excellence nous annonce dans le Discours du Trône que des documents relatifs à cette question vont prochainement être soumis à cette Honorable Chambre. Ces documents sont-ils de nature à compliquer la question ou à hâter sa solution, nous n'en savons rien. Espérons néanmoins que le pays saura bientôt à quoi s'en tenir, et que les hommes modérés de tous les partis réussiront à s'entendre de façon à maintenir la paix, l'harmonie et la bonne entente parmi les divers éléments qui composent notre population, (App.) Les idées de conciliation prévaudront, j'en suis sûr ; et bientôt, je l'espère, des bords du Pacifi-

*Mr. Fréchette.*

que jusqu'aux Provinces du golfe, l'esprit de concorde et d'union règnera sans partage. Nous ne serons plus des Français, des Anglais, des Ecossais ou des Irlandais, nous serons des Canadiens. Nous ne formerons plus qu'une seule et grande nation au patriotisme vivace et aux nobles aspirations, travaillant comme un seul homme à la prospérité commune, et marchant d'un même pas vers un avenir plein de grandeur et de fécondité.

Notre pays grandit et progresse rapidement. Comme l'a dit, hier, Son Excellence, notre commerce ne s'est aucunement ressenti de la terrible crise financière par laquelle viennent de passer nos voisins qui avaient jusqu'ici étonné le monde par leur prodigieuse prospérité. Sachons être à la hauteur des circonstances ; montrons-nous les dignes enfants d'un pays si plein de ressources et de promesses ; et ne laissons pas germer chez nous ces divisions intestines qui sont le caractère distinctif des peuples en décadence ?

J'ai donc l'honneur M. l'ORATEUR de proposer l'adresse qui est maintenant devant cette Chambre.

Mr. FRECHETTE concluded by moving the following resolutions :—

1. That an humble Address be presented to His Excellency the Governor-General, to thank His Excellency for his gracious Speech at the opening of the present Session ; and further to assure His Excellency, —

2. That we are grateful to His Excellency for having convoked Parliament at this early and convenient season.

3. That we rejoice to learn that the organization of the North-West Police Force has materially aided in the creation of confidence and good will among the Indian tribes ; in the suppression of the liquor traffic ; the establishment of legitimate trade ; the Collection of Customs duties ; in maintaining security for life and property within the Territory ; and which has enabled the Government to largely reduce the strength of the Military establishment in the North-West.

4. That we regard the negotiation of a friendly Treaty with the Crees and Sauteux of the North-West for the cession of the territory as a further guarantee for the continuation of amicable relations with the Indian tribes of that vast region.

5. That we learn with much satisfaction that during the past summer His Excellency had the pleasure and advantage of visiting a very large portion of the Province of Ontario, including the whole coast of the Georgian Bay and Lake Superior ; that this official tour enabled His Excellency to form a better idea of the great extent of the comparatively well-settled country, and of that which is still almost wholly undeveloped ; and that His Excellency was everywhere received with the kindest welcome, and was much